



Pôle Education Enfance Jeunesse
 Service Affaires scolaires
 01.30.36.23.17/23.34
education@merysuroise.fr

DEMANDE D'INSCRIPTION AUX « DEVOIRS SURVEILLES »
mis en place, sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisant,
les lundis et/ou jeudis de 17h15 à 18h15 à compter du lundi 19 septembre 2022
Date limite de retour : 25 juillet 2022
par courrier en mairie ou par mél [au service Affaires scolaires \(education@merysuroise.fr\)](mailto:education@merysuroise.fr)

NB : Les devoirs surveillés s'adressent aux enfants inscrits les lundis et/ou jeudis aux accueils périscolaires du soir. Lorsque leur mise en place aura été confirmée (après étude des demandes d'inscription enregistrées avant la date limite et en fonction des places disponibles), ils commenceront **le lundi 19 septembre**.

Une confirmation d'inscription sera transmise aux parents/responsables légaux de l'enfant/des enfants concerné(s) dès que le nombre minimum de participants aura été atteint.

ENFANT

NOM PRENOM

Adresse

Ecole Classe

NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE SCOLAIRE SOUHAITE :

1 2

JOURS DE FREQUENTATION (cocher le ou les jours demandés) :

LUNDI	JEUDI

L'enfant restera-t-il à l'accueil périscolaire à la sortie des devoirs surveillés à 18h15 ?

OUI NON

TARIF

Tarif unique d'1 euro par enfant et par séance
en plus du tarif de l'accueil périscolaire du soir habituel (selon quotient familial).

Une fois validée par la commune, **l'inscription aux devoirs surveillés est ferme et définitive jusqu'à la fin de l'année scolaire**. Sauf dans les cas prévus par le règlement des accueils périscolaires en vigueur, la prestation sera systématiquement facturée, que l'enfant soit présent ou non.

Toute situation particulière et non prévisible lors de l'inscription (par exemple perte d'emploi ou longue maladie d'un des parents) sera bien sûr étudiée.

Fait à Méry-sur-Oise, le **Signature du/de la responsable légal(e)**



CHARTRE CONCERNANT LA PARTICIPATION AUX « DEVOIRS SURVEILLÉS » septembre 2022

PREAMBULE

A la suite des demandes relayées par les représentants de parents d'élèves, la Ville de Méry-sur-Oise met en place, à titre d'expérimentation sur l'année scolaire 2022-2023, une formule de « devoirs surveillés » le lundi et/ou le jeudi de 17h15 à 18h15 dans le cadre des accueils périscolaires du soir.

Ces devoirs surveillés s'adressent aux élèves des cinq écoles élémentaires qui sont également inscrits à l'accueil périscolaire du soir le lundi et/ou le jeudi, pour leur permettre, après un temps de goûter et de décompression, de réaliser le travail individuel (lecture, relecture, révision) demandé par leur enseignant(e) pour le lendemain ou les jours suivants.

Mise en place

Des devoirs surveillés sont mis en place une ou deux fois par semaine pour les enfants d'une école élémentaire de la commune, à condition qu'il y ait **un minimum de 12 inscrits par jour de fonctionnement** et que la collectivité dispose de l'encadrement nécessaire (animateur, étudiant...).

Si, en cours de période, le taux de fréquentation venait à descendre au-dessous de ce seuil, l'expérimentation pourrait être interrompue.

Fonctionnement et discipline

Les devoirs surveillés nécessitent de la part des enfants qui y sont inscrits une attitude de travail dans le calme et dans le respect des autres (encadrants et enfants).

Les enfants sont par ailleurs tenus de respecter le règlement qui s'applique aux temps de devoirs surveillés.

- Aucune sortie d'enfant n'est autorisée avant la fin des devoirs surveillés soit 18h15.
- 2 groupes maximum sont constitués par école (1 groupe se composant de 12 à 18 élèves).
- Si le nombre de demandes d'inscription est trop important, priorité est donnée aux élèves du CE1 à CM2.
- Les demandes sont acceptées en fonction du nombre de places disponibles.

Le contrôle des présences est effectué à chaque séance par le personnel d'encadrement.

Des sanctions pourront être prises en cas de difficultés récurrentes de comportement rencontrées avec l'enfant.

Les enfants peuvent solliciter l'encadrant pour des conseils.

Toutefois, les personnes qui assurent la surveillance ne sont pas tenues à des obligations de résultats. Lorsqu'un enfant ne parvient pas, malgré ses efforts, à réaliser le travail demandé par l'enseignant(e) dans le temps imparti, ni la responsabilité des encadrants ni celle de la Ville ne pourront être mises en cause.

Inscriptions

Les parents souhaitant voir leur(s) enfant(s) fréquenter les devoirs surveillés doivent en faire la demande en remplissant le formulaire de préinscription dans les délais indiqués.

Une inscription à l'accueil du soir pour le ou les deux jours demandés doit être réalisée en parallèle (sur le portail Méry Famille ou par l'intermédiaire du service Affaires scolaires en mairie).

Aucun enfant ne sera accepté sans validation de la demande d'inscription préalable par la mairie.

Fréquentation des devoirs surveillés

Il est expressément rappelé que les séances de devoirs surveillés pour lesquelles un enfant est inscrit mais absent sont facturées, sauf dans les cas prévus par le règlement de la restauration scolaire et des accueils périscolaires en vigueur.

Une fois acceptée, l'inscription aux devoirs surveillés ne peut être résiliée de façon définitive (jusqu'à la fin l'année scolaire) qu'à titre exceptionnel, sur demande écrite motivée.

Facturation et paiement

Le paiement s'effectue de façon mensuelle, au même titre que les autres prestations.

En cas d'impayé, la collectivité se réserve le droit de ne pas/plus accepter l'enfant sur les temps de devoirs surveillés et d'accueil périscolaire.

L'admission d'un enfant aux devoirs surveillés entraîne l'acceptation par l'enfant et par ses parents/responsables légaux de la présente charte de fonctionnement (coupon ci-après à signer et à retourner en même temps que la demande d'inscription).

Engagement à signer et à remettre en même temps que votre demande d'inscription au Service Affaires scolaires 14 avenue Marcel PERRIN-95540 MERY SUR OISE (education@merysuroise.fr)

Noms et prénoms des parents (ou du/de la/des personnes responsables de l'enfant) :

Nom et prénom de l'enfant :

Nous déclarons avoir pris connaissance de la charte de fonctionnement des devoirs surveillés et nous engageons à la respecter.

Date et signature des responsables légaux :

Date et signature de l'enfant :
